

Académie de POITIERS
Collège Jean Hay
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 3

Date : Mardi 28 février 2023

Année scolaire : 2022 - 2023

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 21 février 2023

1^{ère} convocation (oui/non) : non

2^{ème} convocation (oui/non) : oui

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - principale

Secrétaire de séance : Madame BARDO Perrine – Adjointe administrative

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Ordre du jour


- 1- Adoption du procès verbal du CA du 28 novembre 2022
- 2- Ventilation DGH
- 3- Acceptation de dons
- 4- Enquête locale de climat scolaire
- 5- Journée de solidarité 2022/2023
- 6- Questions diverses

Annexes :

1. Éléments explicatifs relatifs à l'attribution de la DGH et à la proposition de la répartition; 2. Proposition répartition ; 3. Acceptation de Dons ; 4. PHARE ; 5 ; Motion

Séance du mardi 28 février 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants		
		Nom - Prénom	[X]	Signatures	Nom - Prénom	[X]	Signatures
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P				
	Principal adjoint	M LORIAN Laurent	P				
	Directeur Adjoint SEGPA	M PÉROU Charles	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël			M. BROUHARD Patrice		
		Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne			Mme PHILIPPE Jacqueline		
	Commune Mairie	Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse Mme LIÈVRE Frédérique	E		Mme PIVETEAU Michèle		
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude	E				
PERSONNALITE QUALIFIEE	Mme MARTIN Maryvonne						
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme RAVIDAT Emile	P		Mme BERTAUD Mélissa		
		Mme COSENTINO Adeline	P		Mme Wisniewski Danièle		
		Mme LE ROY Christelle	P				
		M LEROY Laurent	P				
		M JAMOIS Nicolas	P				
		M FIORITI Christian	E				
		M MAUTRET David	E				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	E				
		Mme LECART Aline					
		Mme BARDO Perrine					
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M PLANTIN Cédric			Mme SABATIER Magalie		
		Mme BETFORT Séverine			M RULIER David		
		Mme BILLEAU Leslie			Mme PERON Séverine		
		M PECQUENARD Grégory			Mme HUOT Aude		
		Mme AULIER Karine			Mme BLANRUE Karine		
		Mme GUIBERTEAU Karine			M RAMBUT Lionel		
		Mme TETE Gaëlle			Mme RULLIER MARQUES Jennifer		

Élèves	M NEYRAT Noa			M PHELIPPOT Lucas		
	M DELEAU Baptiste	P	Bapt	M BOUTAL Louis		
	Mme WEECXSTEEN Lilou	E		Mme KLEIN Lilith-Jane	P	

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable : COQ Olivier			E

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Séance du mardi 21 février 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants		
		Nom - Prénom	[X]	Signatures	Nom - Prénom	[X]	Signatures
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P				
	Principal adjoint	M LORIANTE Laurent	P				
	Directeur Adjoint SEGPA	M PÉROU Charles	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	A		M. BROUHARD Patrice		
		Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne	A		Mme PHILIPPE Jacqueline		
	Commune Mairie	Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse Mme LIÈVRE Frédérique	A		Mme PIVETEAU Michèle		
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude	A				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme MARTIN Maryvonne	A				
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme RAVIDAT Emile	A		Mme BERTAUD Mélissa		
		Mme COSENTINO Adeline	A		Mme Wisniewski Danièle		
		Mme LE ROY Christelle	A				
		M LEROY Laurent	A				
		M JAMOIS Nicolas	A				
		M FIORITI Christian	E				
		M MAUTRET David	A				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	E				
		Mme LECART Aline	A				
		Mme BARDO Perrine	A				
PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M PLANTIN Cédric	A		Mme SABATIER Magalie		
		Mme BETFORT Séverine	A		M RULIER David		
		Mme BILLEAU Leslie	A		Mme PERON Séverine		
		M PECQUENARD Grégory	A		Mme HUOT Aude		
		Mme AULIER Karine	A		Mme BLANRUE Karine		
		Mme GUIBERTEAU Karine	A		M RAMBUT Lionel		
		Mme TETE Gaëlle	A		Mme RULLIER MARQUES Jennifer		

Élèves	M NEYRAT Noa	A	M PHELIPPOT Lucas	
	M DELEAU Baptiste	A	M BOUTAL Louis	
	Mme WEECXSTEEN Lilou	A	Mme KLEIN Lilith-Jane	

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable :			

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint (18 présents), la séance démarre à 17h32. Mme BARDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Mme LALLEMENT rappelle que l'ordre du jour a été adressé aux membres du Conseil d'administration le 21 février 2023.

1- Adoption du procès verbal du CA du 28 novembre 2022

Mme Lallement demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le PV du CA du 28 novembre 2022.

Pour : 18 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

17H36 arrivée de Mme SABATIER, le nombre de présents est porté à 19

2- Ventilation DGH

Mme LALLEMENT présente les modalités d'attribution et le travail préparatoire de ventilation (annexes 1 et 2).

17H45 arrivée de M PLANTIN, le nombre de présents est porté à 20

Mme Lallement demande aux membres du CA de procéder au vote. Mme LE ROY demande à ce que le vote soit fait à bulletin secret. Mme Lallement accepte et explique que le vote se fait pour ou contre la proposition de répartition proposée. Il peut aussi y avoir abstention.

De plus, elle prévient les membres du CA que si le vote est contre, elle devra présenter dans un nouveau CA, une autre proposition de DGH avec 4 divisions de classe de 6^{ème} et sans inclusion, à l'inverse de cette 1^{ère} proposition qui comporte 5 divisions de 6^{ème} (dont une sur moyens propres).

Mme Aulier entend ce que dit Mme Lallement mais demande d'autres moyens et si elle vote pour, cela veut dire qu'elle donne raison au Rectorat.

Mme Lallement explique juste ce qu'il va se passer si le vote est contre et qu'elle sera dans l'obligation de présenter une nouvelle proposition de répartition de la DGH.

M Pérou fait remarquer que Mme Lallement a travaillé en tout transparence et estime que c'est la moins mauvaise proposition. Il trouve regrettable qu'on remette en cause la 6^{ème} inclusive au vu de l'investissement de tous. Il faut avoir une cohérence avec le projet d'établissement.

M Plantin souligne qu'il faut avoir les moyens.

Mme Lallement fait remarquer qu'elle a envoyé un courrier pour demander des moyens supplémentaires mais que cela a été refusé.

Mme LALLEMENT soumet au vote la proposition de répartition de la DGH au vu des moyens attribués.

Pour : 10 voix, Abstention : 4 voix, Contre : 6 voix

3- Acceptation de dons

Mme Mallier présente aux membres du CA le tableau dons et les subventions (annexe 3) et le soumet au vote.

Pour : 20 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

4- Enquête locale de climat scolaire

Mme Lallement explique qu'elle a été sollicitée par l'équipe mobilité de sécurité afin de mettre en place une enquête locale de climat scolaire. Cette enquête va servir à évaluer le climat scolaire de l'établissement. Tout le monde pourra s'exprimer librement car elle est anonyme.

Mme Aulier pose la question : « quels supports vont être utilisés pour diffuser cette enquête ».

M Lorient répond que cela sera fait via pronote. Mme Aulier demande comment cela se passe dans le cas d'une famille qui n'aurait pas d'ordinateur. M Lorient explique que des ordinateurs pourraient être mis à disposition au collège si besoin et que les demandes seraient traitées au cas par cas.

M Jamois demande si les questions sont les mêmes pour toutes les personnes. Mme Lallement pense que les questions seront différentes selon les catégories de personnes auxquelles elles s'adressent. Mme Lallement ajoute que tous les collèges du réseau Eclaire vont participer à cette enquête. A l'issue de l'enquête les résultats seront analysés et des axes de travail sur les actions à conduire seront définis. La communauté éducative sera informée des résultats de l'enquête.

5- Journée de solidarité

Mme Lallement évoque la journée de solidarité et son rattrapage. Elle indique que 3 h vont être récupérées comme l'année dernière avec la soirée Portes Ouvertes au collège le vendredi 10 mars de 17h00 à 20h00 et que 2 réunions de 2h en soirée seront organisées pour préparer le dialogue stratégique qui se déroulera au Rectorat le 3 avril 2023 et pour préparer le contrat d'objectifs.

6- Le programme PHARE

Mme Lallement passe la parole à M Pérou et M Hintzy afin qu'ils présentent aux membres du CA le programme PHARE. Ce programme est un plan de prévention à destination des écoles et des établissements pour circonscrire au plus tôt toute situation de harcèlement ou cyber harcèlement. Une équipe de cinq personnes a été constituée dans l'établissement : M Pérou (DACS), M Hintzy (CPE), Mme Lecart (infirmière), Mme Dodolin (assistante sociale), Mme Jamois (assistante d'éducation).

Après avoir suivi plusieurs formations des membres de l'équipe, le programme se met en place progressivement cette année et les membres de l'équipe se sont présentés à tous les élèves du collège. (Annexe 4)

Mme Aulier pose la question dans quelles mesures les parents d'élèves sont associées dans le programme PHARE. M Hintzy répond que des informations ont été diffusées via Pronote.

Mme Aulier demande par la suite si les familles sont prévenues en cas de soucis. M Hintzy précise qu'il est bien entendu que les parents sont immédiatement informés.

Mme Aulier s'interroge par la suite sur le stage des 4èmes qui aura lieu la semaine du 26 juin au 30 juin 2023, notamment sur les élèves de 13 ans. Mme Lallement explique que depuis 2018, la séquence d'observation en entreprise s'adresse aux collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} sans restriction liée à l'âge des élèves.

Mme Aulier demande si les élèves seront accompagnés pour trouver des stages. Mme Lallement répond que le professeur principal accompagnera les élèves dans leur démarche de recherche de stage et que c'est déjà en cours.

Une information a été diffusée par Pronote et les professeurs principaux de 4^{ème} préparent déjà leurs élèves.

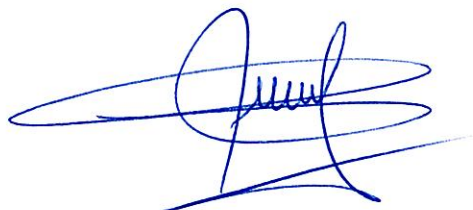
M Leroy fait remarquer que les enseignants communiquent beaucoup avec les élèves, avec les parents mais que parfois les parents ne répondent pas.

Une motion, rédigée par les enseignants et les parents d'élèves, est lue par M Leroy (annexe 5)

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 18h49.

Le secrétaire de séance

Mme Bardo Perrine



Le président du conseil d'Administration

Mme Christine LALLEMENT



DGH : Présentation des modalités d'attribution et du travail préparatoire de ventilation

527 heures sont attribuées au collège – 483 HP et 44 HSA

Voici les éléments sur lesquels la DOSES s'est basée pour nous attribuer ces 527 heures.

109^(*) élèves prévus au collège en 6^{ème} (vivier CM2 = 119) donc 4 divisions (seuil indicatif en 6^{ème} = 28) – moyenne 27,25 élèves par classe

123 élèves prévus en 5^{ème} donc 5 divisions (seuil indicatif à partir de la 5^{ème} = 30) – moyenne 24,6 élèves par classe (Pour mémoire, le niveau 6^{ème} compte 123 élèves non pré-orientés au 31/01/23)

106 élèves prévus en 4^{ème} donc 4 divisions – moyenne 26,5 élèves par classe (Pour mémoire le niveau 5^{ème} compte 107 élèves au 31/01/23)

111 élèves prévus en 3^{ème} donc 4 divisions – moyenne 27,75 élèves par classe (Pour mémoire le niveau 4^{ème} compte 112 élèves au 31/01/23)

Nombre total de divisions = 17 donc $17 \times 29 = 493$ h

A ajouter : forfait UNSS 9h, chorale 1h, dispositif ULIS 21h, 3h de labo (sciences) soit 527h

Compte tenu de l'effectif proche du seuil en 6^{ème}, en l'état, l'inclusion des élèves pré-orientés egpa ne peut être que difficilement envisagée.

Le travail préparatoire de répartition des heures attribuées dans le cadre de la DGH a donc été fait en essayant de faire en sorte de pouvoir inclure ces élèves pré-orientés tout en diminuant le nombre d'élèves par classe de 6^{ème} (travail fait sur 5 divisions de 6^{ème}). Ainsi, lorsque les élèves pré-orientés seraient inclus (prévision 12 élèves pré-orientés EGPA arrivants), le nombre d'élèves par classe s'élèverait à 24,2 (au lieu de 27,25) et quand ils seraient pris en charge par les professeurs des écoles spécialisés ce nombre s'élèverait à 21,8 (pour le français, les mathématiques, l'anglais et l'histoire-géo-emc – contre 27,25 si on n'ouvrait que 4 divisions).

Inconvénient : moins de moyens sur les autres niveaux. On parviendrait toutefois à garder les mêmes moyens que l'an dernier sur le niveau 3^{ème}, ce niveau étant plus chargé que les autres (à savoir 1/2h groupe en SVT, Sciences Physiques et Technologie ; et 1h groupe en français (notamment pour préparer l'oral du DNB) et mathématiques.

Sur le niveau 4^{ème}, aucun dédoublement ne peut être prévu actuellement.

Aucun dédoublement n'est envisagé non plus sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} dont les effectifs seraient inférieurs ou égaux à 25 élèves. Toutefois, en 6^{ème} on peut considérer qu'on a 5 groupes avec 4 classes dans toutes les disciplines.

J'ai pensé collectif en agissant ainsi permettant à toutes les disciplines de travailler avec des effectifs réduits par rapport aux effectifs initialement prévus. Il semble que le climat scolaire soit meilleur quand les élèves sont constamment dans des classes aux effectifs moindres et pas seulement quelques heures lorsqu'ils sont en groupe.

(*) : contact a été pris avec les 5 écoles de secteur, sur un vivier de 119 élèves, 106 arriveraient en 6^{ème} générale au collège Jean Hay. L'estimation de 109 arrivants semble donc cohérente.

- En histoire-géographie, il y a 6h de trop donc complément de service donné de 6h (en accord avec Mme DUPUIS, Professeur de la discipline)
- En SVT, il manque 13,5 h donc demande d'un bloc de moyens provisoires (sur les 13,5h il y a 1h de labo qui doit être prévue pour tout professeur de la discipline dans la mesure où son temps de cours est supérieur ou égal à 8h)
- En Sciences physiques, il y a un manque de 7,5h donc demande d'un complément de services reçu
- En éducation musicale et arts plastiques, 1h sera donnée à la segpa par chaque enseignant concerné
- En EPS, il manque 3h en service net mais 9h étant assurées en segpa par les 3 professeurs titulaires, il faudra un BMP de 12h.

Pour les divisions de SEGPA :

Les élèves pré-orientés egpa en 6^{ème} seront inclus a minima en SVT, Sciences physiques, éducation musicale, arts plastiques et EPS, ils pourront l'être dans les autres disciplines si leur niveau le permettait (cours mis en barrettes).

0,5h a été ajoutée sur le niveau 3^{ème} dans le cadre de la préparation au DNB PRO des élèves de Segpa.

1 enseignant ayant une décharge syndicale d'1h, il a fallu ajouter 1h pour que les élèves puissent avoir les enseignements auxquels ils ont droit.

Le professeur d'anglais effectuerait 1,5h de devoirs faits également.

Enfin 3 heures ont été mobilisées à titre de contribution à l'heure renfort/soutien français/mathématiques en 6^{ème}, chaque professeur des écoles prenant 1h en charge.

Concernant l'heure renfort/soutien français-mathématiques en 6^{ème} :

1h en barrette sera mise pour le niveau 6^{ème}

Prise en charge des 5 groupes par 3 professeurs des écoles de SEGPA, 1 professeur de français et 1 professeur de mathématiques.

(*) : contact a été pris avec les 5 écoles de secteur, sur un vivier de 119 élèves, 106 arriveraient en 6^{ème} générale au collège Jean Hay. L'estimation de 109 arrivants semble donc cohérente.



Suite aux questions soulevées lors du conseil pédagogique et lors de réunions avec les enseignants élus en CA, j'ai élaboré une fiche afin de vous donner tous les éléments d'information.

Concernant le positionnement du collège JEAN HAY dans la typologie « établissements plutôt favorisés » :

La Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a mis en évidence 6 groupes de collèges distincts.

G1 : Collèges très favorisés de taille importante

G2 : Collèges plutôt favorisés

G3 : Collèges plutôt mixtes socialement

G4 : Collèges plutôt éloignés de petite taille

G5 : Collèges plutôt défavorisés

G6 : Collèges très défavorisés.

8 critères ont permis de situer les établissements dans les groupes sus-cités

- 1) Part de boursiers en %
- 2) Part de boursiers en taux 3 en %
- 3) Effectifs
- 4) Indice de position sociale
- 5) Ecart-type de l'indice de position sociale (mesurant l'hétérogénéité)
- 6) Indice d'éloignement
- 7) Retard à l'entrée en 6^{ème} (en %)
- 8) Score moyen en 6^{ème}

Pour information, voici les références appliquées au groupe 2 et les indicateurs du collège

Part de Boursiers - G2 entre 0 et 34,7% - Collège Jean Hay 20% - Moyenne du département 20,5% (moyenne G5 : 43,2%, moyenne G6 : 63,9%)

Part de Boursiers taux 3 – G2 entre 0 et 11,4% - Collège Jean Hay 3,2% - Moyenne du département 5% (moyenne G5 : 14,7%, moyenne G6 : 29,2%)

Effectifs – G2 entre 6 et 1300 élèves – Collège Jean Hay 507 élèves

Indice de position sociale – G2 entre 95 et 142 – Collège Jean Hay 99,74 hors segpa – Moyenne du département 105,32 (moyenne G5 : 87, moyenne G6 : 71)

Ecart-type de l'indice de position sociale – G2 entre 26 et 42 – Collège Jean Hay 29,8 – (Moyenne G5 : 32, moyenne G6 : 25)

Indice d'éloignement – G2 entre -3,4 et 4,5 – Collège Jean Hay 0,3 – Moyenne département 1,1 – (Moyenne G5 : -1,4, Moyenne G6 : -1,1)

DOCUMENT REPARTITION DGH R2023																	
DGH RENTREE SEPTEMBRE 2023		HP		483 HSA		44		527									
VENTILATION COLLEGE																	
DISCIPLINES	6eme div	nbre	TOTAL 6eme	5eme div	Nbre 5eme	TOTAL 5eme	4eme div	nbre 4eme	total 4eme	3eme div	nbre 3eme	total 3eme	TOTAL Besoins / grille	à ajouter	TOTAL 2	HP	HSA
ULIS													21	1	22	21	1
Français	4,5	5	22,5	4,5	5	22,5	4,5	4	18	4	4	16	79	5	84	77,5	6,5
Latin			0	2	1	2	2	1	2	2	1	2	6		6	5	1
Mathématiques	4,5	5	22,5	3,5	5	17,5	3,5	4	14	3,5	4	14	68	5	73	72	1
anglais	4	5	20	3	5	15	3	4	12	3	4	12	59	3	62	57	5
espagnol			0	2,5	5	12,5	2,5	4	10	2,5	4	10	32,5		32,5	30,5	2
hist geo emc	3	5	15	3	5	15	3	4	12	3,5	4	14	56		56	48	8
svt	2	5	10	1,5	5	7,5	1,5	4	6	1,5	4	6	29,5	4	33,5	31,5	2
phys	1	5	5	1,5	5	7,5	1,5	4	6	1,5	4	6	24,5	3	27,5	25,5	2
techno				1,5	5	7,5	1,5	4	6	1,5	4	6	19,5	2	21,5	18	3,5
ed mus	1	5	5	1	5	5	1	4	4	1	4	4	18	1	19	17	2
arts plast	1	5	5	1	5	5	1	4	4	1	4	4	18		18	17	1
eps	4	5	20	3	5	15	3	4	12	3	4	12	59	9	68	63	5
									TOTAL				490	33	523	483	40

VENTILATION SEGPA

DISCIPLINES	5eme			6			HP	HSA
	6eme	4eme	3eme	HP	124,5	TOTAL		
soutien/renfort 6eme	3					3		
Module aide								
Français	4,5	4,5	0,5			17,5	63,0	
devoirs faits	1,5					1,5	14,5	
Mathématiques	4,5	3,5	3,5			15	1	
anglais	4	3	3			13	1	
dev faits		1				1	9	
hist geo emc	3	3	2			11	18	1 décharge synd
svt	3	1,5	1			4	18	
phys		1,5	1			4		
techno		1,5				1,5		
ed mus	1	1	1			2		
arts plast	1	1	1			1		
eps	4	3	3			13		
VENTE		6	12			18		Elèves inclus dans leur classe de référence
BIOTECH		6	12			18		
décharge synd						1		
total							124,5	2,0
								126,5

BMP

csr 9h

NB: Anglais Segpa + 3h besoin collège = 17,5h

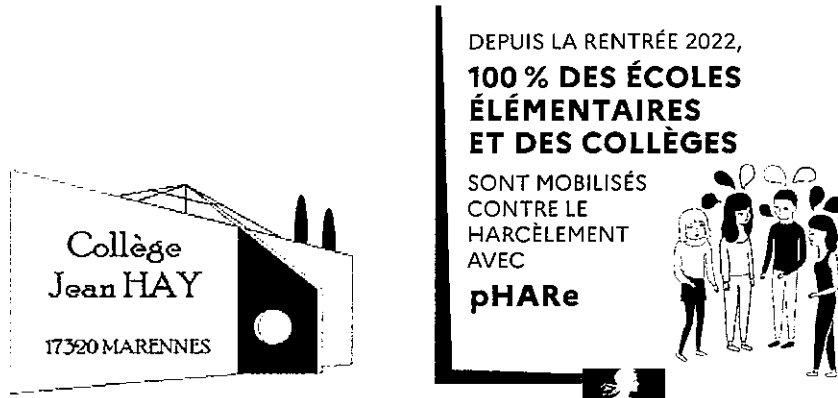
DONS ET SUBVENTIONS
CA DU 28/02/2023

Montant	Organisme effectuant le don	Affectation du don
1 000,00 €	CIAS du bassin de Marennes	Projet "Lire en Fête" 2021/2022
300,00 €	SDIS	Projet Cadets de la sécurité 2021/2022
987,00 €	Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Hay	Visites au paléosite les 21 et 28 novembre 2022
174,00 €	Amicale du Collège	Divers projets à destination des 2 champs professionnels enseignés en SEGPA
229,00 €	Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Atelier "Slam" 2022/2023
100,00 €	Commune du Château d'Oléron	Pour la SEGPA : "Acquisition de matériels professionnels et financement d'une partie des déplacements pour découvrir des formations qualifiantes dans divers établissements"
656 €	CIAS du bassin de Marennes	Soutien aux sorties pédagogiques au sein du collège
306 €	District de Football de la Charente-Maritime	Classe Foot

Vote de l'affectation et de l'ouverture des crédits au budget.

(Annexe 3)

Présentation du protocole d'intervention du programme pHARe Collège Jean Hay année 2022-2023.



Le programme pHARe est un plan national de **prévention des intimidations, des violences scolaires ou des phénomènes de harcèlement**. Ce plan se déploie dans tous les collèges, il vise le bien-être de tous les élèves.

Le collège Jean Hay de Marennes a **mis en place ce plan depuis la rentrée de septembre 2022**. Sous la direction de Mme Lallement, cette équipe est composée de : Mme Dododlin (assistante de service social de l'Éducation Nationale), M Hintzy (conseiller principal d'éducation), Mme Jamois (assistante d'éducation), Mme Lecart (infirmière de l'Éducation Nationale), M Pérou (directeur adjoint SEGPA).

Tous les élèves ont été informés de la mise en place de ce dispositif et peuvent alerter l'équipe s'ils sont témoins d'une situation d'intimidation ou de harcèlement.

Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade.

L'équipe pHARe se tient à la disposition des familles pour répondre aux éventuelles questions.

Proposition de motion pour le CA de mardi :

Motion au CA du mardi 28 février 2023

Présentée par le personnel enseignant et par les fédérations de parents du collège Jean Hay de Marennes (17).

Après notre refus de siéger au CA du 21 février pour dénoncer l'attribution d'une dotation horaire insuffisante qui mènera nécessairement à des classes surchargées et à la remise en question des inclusions de nos élèves de SEGPA, nous dénonçons, par le biais de cette motion, l'absence de réponse concrète reçue ce jour de la part de nos services académiques.

Nous ne manquerons pas de dénoncer, par tous les moyens ce désengagement de l'état qui conduit à un enseignement inégalitaire, contraire aux principes républicains et à l'esprit de la loi de refondation de l'école de 2013. Elle même inspirée de celle de l'égalité des droits et des chances de 2005.

Un désengagement qui conduit à un recul, une régression, puisque les moyens accordés vont nous contraindre à faire un choix entre l'inclusion de nos élèves issus de l'enseignement adaptés et le dédoublement des classes sur des matières comme les sciences, le français ou encore les mathématiques sur les niveaux 5^{ème} et 6^{ème}.

En effet, la dotation horaire attribuée ne nous permet pas l'inclusion de ces élèves dans les classes de sixièmes sans mettre en péril, du fait d'un nombre conséquent d'élèves par classe (peut-être plus de 30 !), l'ensemble des apprentissages et donc la réussite de tous !

Nous redemandons par conséquent aux services académiques de prendre la mesure de ce que sont les élèves du collège Jean Hay de Marennes ; et qu'ils nous

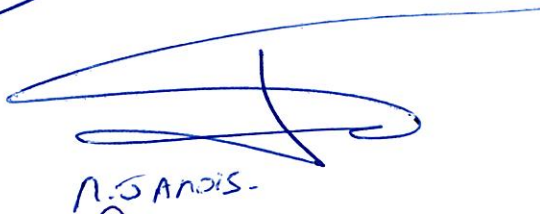
octroient enfin des moyens décents pour fonctionner. Nous les invitons également et de nouveau à regarder en détail l'ensemble des indicateurs IPS, résultats au DNB détaillés, résultats des tests effectués à l'entrée en sixième de TOUS nos élèves afin de bien mesurer la réalité de notre établissement.



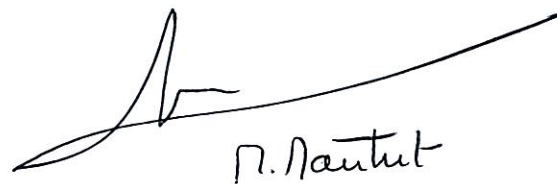
Mr Le Roy



Mr BERTAUD



N. SANDIS.



P. Nautut



M. GUYON